

AGENCE DE VOYAGE : LEURS OBLIGATIONS AU REGARD DES DÉCISIONS DE LA COUR DE CASSATION

Category: [Agence de voyages](#)

Tag: [Tableau d'honneur](#)



Nous gérons tous les ans des litiges nés d'information incomplètes ou fausses données par les agences de voyages.

L'arrêt de la Cour de Cassation rappelle celles-ci dans l'arrêt publié ci-dessous :

[Agences de voyages : leurs obligations.](#)

Le consommateur a perdu devant la haute juridiction mais le contenu de l'arrêt est vraiment intéressant. Il peut vous aider en cas de litige né de ce type d'erreur. On peut aussi citer comme cas d'école la carte de séjour imposé par les autorités cubaines. Une agence a indiqué que c'était à prendre dur place. Raté ! Le consommateur a été bloqué à Madrid et a perdu deux jours...

Avec ce type de décisions, il est maintenant évident que l'information donnée sur les obligations des clients doit être précise...

